

APPEL 2019

« CHAIRE FRANCAISE A L'UNIRIO »

L'Université Fédérale de l'Etat de Rio de Janeiro (UNIRIO) en partenariat avec le Consulat général de France à Rio lancent le troisième appel du programme de chaires d'accueil de professeurs ou chercheurs d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche français à Rio de Janeiro.

Modalités générales :

Ce programme permet l'accueil de 2 (deux) professeurs ou chercheurs d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche français pour une durée de 60 jours (2 mois) chacun.

Les lauréats recevront une bourse mensuelle de l'université partenaire d'un montant égal à R\$ 6000 (six mille réaux); l'Ambassade de France prendra à sa charge le billet d'avion aller-retour en classe économique.

Le séjour au Brésil pourra éventuellement être effectué en deux fois (mais un seul billet d'avion sera fourni).

Conditions d'éligibilité : être Professeur des Universités, Maître de conférences, Chargé de recherche ou Directeur de recherche. L'habilitation à diriger des recherches (HDR) sera considérée comme un critère préférentiel. Il n'y a pas de condition de nationalité française.

Les projets déposés pourront être rédigés en français, portugais ou anglais.

Le comité de pilotage franco-brésilien mis en place dans le cadre de ce programme assure la sélection des lauréats ainsi que le suivi et l'évaluation des chaires en place.

Modalités pratiques :

1/ Le projet

Les candidats devront soumettre un projet élaboré en partenariat avec un professeur de l'UNIRIO (professeur « référent », responsable du projet et de la chaire) décrivant obligatoirement les activités d'enseignement et de recherche prévues et précisant les dates envisagées pour le séjour au Brésil. Le projet devra obligatoirement comporter une ou plusieurs conférences « grand public » ou une activité de vulgarisation scientifique. La présentation du projet devra être synthétique (moins de 10 pages).

Toutes les candidatures seront examinées par une commission constituée de membres choisis par le Comité Scientifique de l'UNIRIO et le Consulat général de France à Rio.

Les pièces suivantes devront être jointes au dossier :

- Projet
- CV du Professeur visitant, copie de son passeport,
- CV « Lattes » du professeur référent au Brésil,

- Avis du Coordinateur du Programme de Master ou Doctorat sollicitant.

2/ Le professeur de l'UNIRIO responsable de la chaire

Le projet sera présenté par le professeur référent au Colegiado do PPG pour avis. Le professeur référent, responsable de la chaire, s'engage à participer au programme défini conjointement et à assurer les conditions d'accueil en fonction du programme de travail défini.

Le comité de pilotage appelle l'attention des candidats sur l'importance d'élaborer le projet de la manière la plus concertée possible entre le professeur visitant et le professeur référent, en particulier pour le choix des dates du séjour, les besoins de logistique en fonction de la nature et des ambitions du projet, et la mobilisation des ressources disponibles en termes de communications ou de valorisation des activités conduites.

Pendant la durée de son séjour au Brésil, toute demande du professeur étranger est sous la responsabilité de l'enseignant-référent. La Coordination des Relations Internationales de l'UNIRIO est responsable du versement de la bourse.

3/ Le choix des dates

Les séjours devront démarrer impérativement entre mars et décembre 2019. **Exceptionnellement**, les dates figurant dans le projet pourront être modifiées, dans la limite de la période citée sur l'année 2019. **Les lauréats qui souhaiteraient reporter leur venue à l'année suivante se verraient perdre automatiquement le bénéfice de la sélection.**

Le comité de pilotage attire l'attention des candidats sur les dates de séjour : elles doivent être choisies en accord avec le professeur référent en fonction du calendrier brésilien et en accord avec ses engagements propres au sein de son établissement de rattachement.

4/ Les obligations du lauréat

Il appartient au candidat d'organiser de manière autonome son hébergement à Rio de Janeiro.

Dans un délai d'un mois à l'issue de leur séjour, les lauréats devront remettre un rapport d'activité aux parties françaises et brésiliennes. Ils devront en outre compléter et retourner le questionnaire de satisfaction du programme des chaires qui leur sera envoyé par le Consulat.

Le Consulat général de France à Rio pourra également solliciter le professeur invité pour intervenir dans le cadre de sa programmation scientifique.

À des fins de communication, les lauréats devront systématiquement informer le Consulat général de France à Rio de leurs activités publiques programmées dans le cadre du programme de Chaire, telles que conférences, séminaires, débats d'idées, etc.

Par ailleurs, il appartient au candidat de s'acquitter des formalités administratives nécessaires à son séjour : demande de visa scientifique, obtention d'un CPF (équivalent de notre numéro de sécurité sociale), enregistrement à la police Fédérale dans le mois qui suit l'arrivée au Brésil et ouverture d'un compte en banque.

Calendrier 2019 :

Les projets devront être envoyés avant le **16 avril 2019, minuit (horaire de Brasília), dernier délai :**

- pour l'UNIRIO, à la Diretoria de Pos-Graduação da PROPG : propgdpg@unirio.br

- pour le Consulat général de France à Rio de Janeiro, à Philippe Michelin et Pauline Combaret : philippe.michelon@diplomatie.gouv.fr

avec en objet du courriel : **Cátedras francesas na UNIRIO**

Le comité de pilotage informera les candidats des résultats de la sélection avant le **16 avril 2019**. Une liste complémentaire sera établie et communiquée aux intéressés qui seront contactés, en cas d'éventuels désistements.

Le comité de pilotage est souverain dans ses décisions et les candidats soumettant un projet reconnaissent avoir pris connaissance et approuvé les conditions du présent appel à candidatures, y compris l'annexe 2 donnant les conditions du séjour au Brésil.